

Référentiel de développement des compétences

Programme de maîtrise en audiologie
2020



© **Programme de maîtrise en audiologie, Université Laval**¹

Il est interdit de reproduire, même partiellement, la présente publication sans l'autorisation des auteurs.

1^{re} édition - 2020

Auteurs : François Bergeron, Mathieu Hotton, Andréanne Sharp, Michèle Veilleux, Audrey Goulet, Nadine Tougas, Dominique Demers, Andréane Beaulieu. Programme de maîtrise en audiologie du département de réadaptation, Faculté de médecine, Université Laval.

¹Développé à partir du Référentiel de développement des compétences du programme de maîtrise en orthophonie du Département de réadaptation de l'Université Laval (2015).

Table des matières

Préambule	2
Les 7 compétences	3
Les cours du programme	5
La progression dans les situations d'apprentissage	6
Tableaux des compétences	7
▪ Expertise clinique	8
▪ Collaboration	11
▪ Communication	12
▪ Érudition	14
▪ Promotion de la santé	15
▪ Gestion	16
▪ Professionnalisme	17
Références	18

Préambule

Cette première édition du référentiel de compétences du programme de maîtrise en audiologie de l'Université Laval vise à refléter les diverses compétences à développer par les étudiants en audiologie, session par session, tout au long de leur formation de maîtrise. Ce référentiel s'appuie sur le profil attendu à l'entrée dans la profession tel que défini par le comité de validation canadien formé d'une représentante du Conseil d'agrément des programmes universitaires canadiens, d'une représentante de l'Association canadienne des audiologistes et audiologistes et de quatre représentants des ordres professionnels provinciaux (Alberta, Nouveau- Brunswick, Ontario, Québec).

Le référentiel de compétences témoigne d'un arrimage étroit entre les différents axes et cours du programme de même qu'avec la pratique clinique. Il s'inscrit résolument dans une vision programme. Le référentiel de compétences est un outil essentiel pour les enseignants, les étudiants et les superviseurs de stages.

Ce document sert de guide pour les approches pédagogiques à adopter afin de favoriser le développement des compétences par les étudiants. Il oriente également le processus d'évaluation des diverses compétences dans une vision programme complémentaire à l'évaluation réalisée dans chacun des cours. Dans une optique programme, l'évaluation des compétences permettra de dégager des informations essentielles pour la mise en place d'un suivi individualisé des étudiants tout au long de leur formation. De plus, cette évaluation supportera le suivi de la qualité du programme.

Ce référentiel de compétences est un outil de travail évolutif. Cette première édition sera modulée en fonction du développement du programme de formation et des exigences professionnelles.

Les 7 compétences

Dans ce document, le terme « compétence » réfère à un savoir-agir complexe prenant appui sur la mobilisation et la combinaison efficaces d'une variété de ressources internes et externes à l'intérieur d'une famille de situations cliniques typiques du travail en audiologie (Scallon, 2006 ; Tardif, 2006). Ces compétences s'acquièrent progressivement en cours de formation et leur développement se poursuivra tout au long de la vie professionnelle.

Le programme de maîtrise en audiologie vise le développement d'un ensemble de sept compétences interdépendantes et interreliées. La collaboration, la communication, l'érudition, la promotion de la santé et la gestion interagissent avec la compétence centrale que constitue l'expertise clinique. Le professionnalisme constitue le fondement de ces compétences.

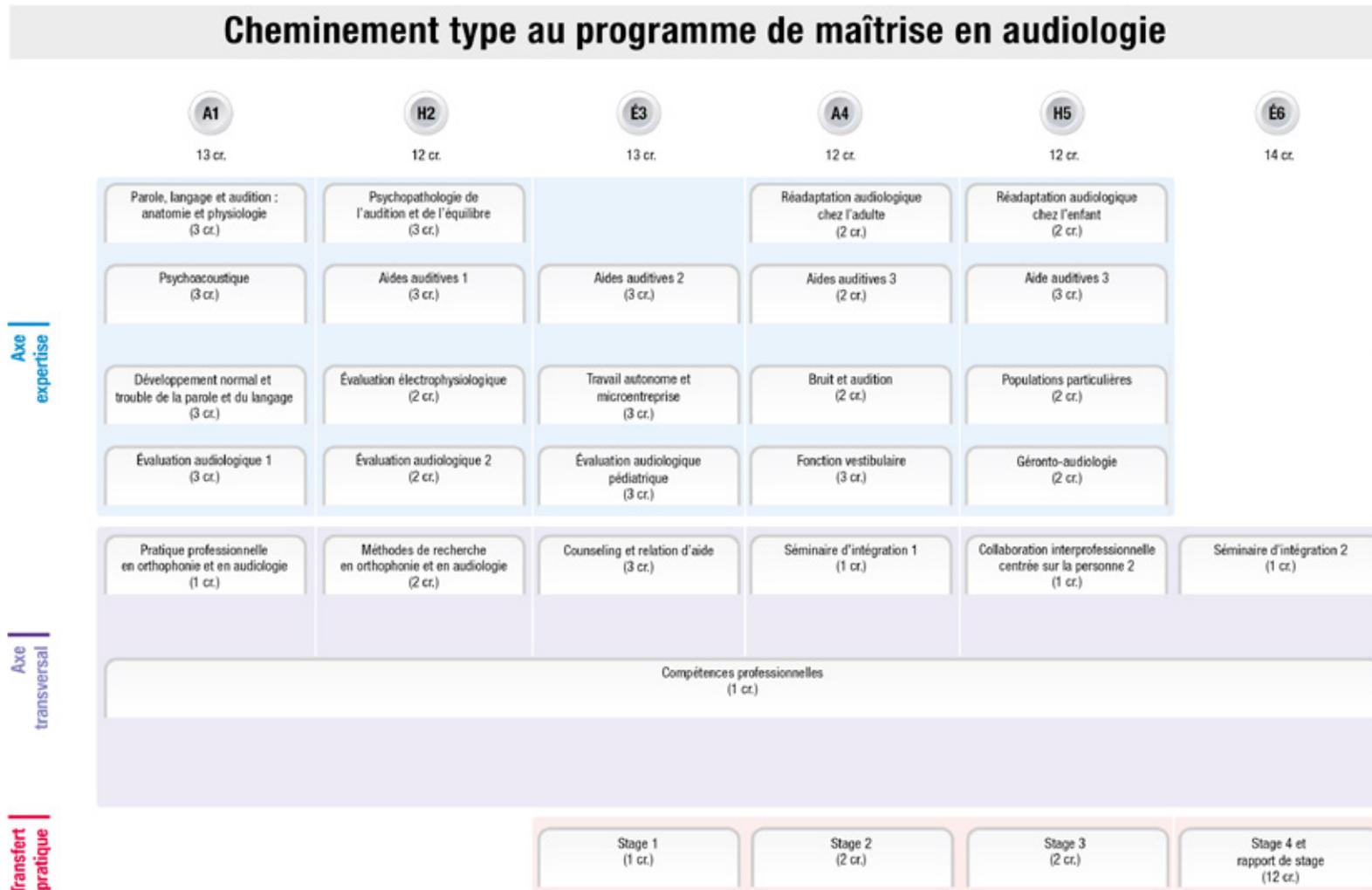
Le schéma suivant illustre les sept compétences du programme ainsi que les liens qui les unissent.

Compétences	Définition
Expertise clinique	Les audiologistes utilisent leurs connaissances et leurs compétences cliniques dans une démarche de résolution de problèmes lorsqu'ils offrent des services centrés sur le client. Ceci leur permet de recueillir et interpréter de l'information, prendre des décisions cliniques et réaliser des interventions diagnostiques et thérapeutiques. La prestation des services se caractérise par une pratique clinique guidée par les faits scientifiques, éthique et efficiente sur le plan des ressources, ainsi que par une communication efficace en partenariat avec les clients, les intervenants du réseau de la santé et des services sociaux et du réseau de l'éducation.
Collaboration	Les audiologistes travaillent en partenariat avec d'autres professionnels offrant des services à des clients ou à des groupes de clients. Ils doivent interagir de manière respectueuse et concertée en contextes intra et interdisciplinaire en vue de prendre des décisions partagées concernant la communication d'un client et son implication, de même que celle de ses proches, dans le processus d'intervention. Il est par conséquent essentiel pour les audiologistes de pouvoir collaborer efficacement avec les clients, les familles et avec une équipe interprofessionnelle d'experts en santé et en éducation pour ce qui est de la prestation des services.
Communication	La relation professionnelle qu'établit l'audiologiste avec son client vise l'établissement d'une alliance thérapeutique de qualité. Les audiologistes favorisent une communication respectueuse et empathique grâce à l'établissement d'interactions dynamiques efficaces avec les clients, les familles et les autres intervenants. Cette relation thérapeutique vise un processus décisionnel partagé. La relation professionnelle audiologiste-client se développe principalement dans le contexte d'une entrevue. Cette relation repose sur les valeurs fondamentales de la relation d'aide que sont le respect, l'honnêteté et l'autodétermination de la personne. Ces valeurs servent d'ancrage à des attitudes de base telle que l'empathie et l'ouverture d'esprit.
Érudition	Les audiologistes s'engagent à maintenir et à développer leurs connaissances dans leur domaine d'expertise. Ils s'engagent activement dans un processus de développement personnel et professionnel continu en vue de poursuivre leurs apprentissages et de contribuer à l'avancement des connaissances et à l'évolution de la profession.
Promotion de la santé	Les audiologistes utilisent de manière responsable leurs connaissances et leurs compétences afin de contribuer à l'amélioration de la santé et du bien-être, incluant la participation sociale, des individus, des communautés et des populations. Les audiologistes reconnaissent leurs responsabilités au regard de l'amélioration de la qualité de vie de tous. Ils travaillent ainsi avec les clients, les communautés ou les populations qu'ils desservent afin de déterminer et de comprendre leurs besoins, nouer des partenariats, s'exprimer au nom d'autres personnes le cas échéant, et appuyer la mobilisation de ressources pour induire des changements. Ils participent aux activités de promotion de la santé. L'audiologiste encourage ses clients à prendre leur santé et leur bien-être en main et à utiliser les moyens à leur disposition pour y parvenir.
Gestion	Les audiologistes participent activement à l'organisation et au fonctionnement efficient des services et assument les obligations qui en découlent. Ils doivent être capables d'établir un ordre de priorité afin d'obtenir des résultats optimaux pour le bien-être des clients et exécuter efficacement leurs tâches organisationnelles en collégialité.
Professionalisme	Les audiologistes veillent à la santé et au bien-être des individus et de la société (services aux autres) grâce à l'adoption d'une pratique éthique et de normes personnelles de comportement élevées, et au respect de leur code de déontologie. Ils agissent de manière professionnelle en étant compétents (connaissances expertes), intègres et soucieux de la dimension éthique de leurs actes. Ces engagements forment la base d'un contrat entre l'audiologiste et la société. Pour sa part, la société accorde aux audiologistes le privilège d'une réglementation axée sur la profession, selon le principe voulant qu'ils soient responsables devant ceux qu'ils servent et ceux avec qui ils collaborent (imputabilité). Le professionnalisme est soutenu par l'exercice de la pratique réflexive (i.e. l'engagement dans un processus d'analyse critique portant sur sa pratique).

Les cours du programme

Les cours du programme de maîtrise en audiologie se regroupent sous deux axes principaux soit l'axe expertise et l'axe transversal permettant d'aborder l'ensemble des compétences au cœur du programme,

complétés par les stages qui permettent le transfert à la pratique clinique des connaissances et compétences acquises dans l'ensemble du programme.



¹ Le cours Compétences professionnelles se déroule et est évalué sur les 6 sessions; il est toutefois inscrit à la session 6 où la note finale est attribuée.

La progression dans les situations d'apprentissage

Tout au long de la maîtrise en audiologie, les étudiants sont progressivement confrontés à des situations d'apprentissage de natures et niveaux de complexité croissants et ce, dans chacun des axes du programme.

- Situations d'apprentissage académiques

Les situations d'apprentissage académiques sont construites de façon théorique. Elles sont réalistes car elles ressemblent à des situations cliniques réelles ou en recréent les principales caractéristiques. Elles peuvent être de type papier-crayon et soutenues ou non par du matériel audio-visuel.

- Situations d'apprentissage simulées

Les situations d'apprentissage simulées sont celles qui reproduisent des situations cliniques authentiques par le biais de la simulation, par exemple avec des pairs, des clients simulés et sont soutenues ou non par les technologies de l'information.

- Situations d'apprentissage authentiques

Les situations d'apprentissage authentiques sont celles réalisées auprès d'une personne, d'un groupe ou de la population générale dans un milieu clinique.

- Niveaux de complexité

Les situations ayant un niveau de complexité simple sont celles où le client présente une problématique clinique unique ou de niveau de gravité léger ou non complexifiée par des facteurs de risque personnels et environnementaux.

Par opposition, les situations ayant un niveau de complexité élevée sont celles où le client présente une problématique clinique multiple ou de niveau de gravité sévère ou complexifiée par des facteurs de risque personnels et environnementaux.

Tableaux des compétences

EXPERTISE CLINIQUE

Version 1.0	1 ^{re} session							2 ^e session					3 ^e session					4 ^e session					5 ^e session				6 ^e session				
	ORT	AUD 6001	AUD 6002	AUD 6003	ORT 6037	AUD 6004	AUD 6005	AUD 6006	AUD 6007	ORT 6005	AUD 6008	AUD 6009	ENT 6145	ORT 6002	AUD 6021	AUD 6010	AUD 6011	AUD 6012	AUD 6017	AUD 6013	AUD 6022	AUD 6014	AUD 6015	AUD 6016	AUD 6020	AUD 6102	AUD 6023	AUD 6018	AUD 6019	AUD 6024	
Légende : Bleu : Compétence enseignée et évaluée Beige : Compétence enseignée mais non évaluée Gris : Compétence évaluée mais non enseignée	Semaine d'accueil	P.l.a. : anat. et physio.	Psycho-acoustique	Dév. normal et...	Évaluation aud. I	Prat. pro. en ort./aud.	Phys. patho	Évaluation audio. II	Évaluation électro.	Aides auditives I	Méthodo	Évaluation audio. péd.	Aides auditives II	Travail autonome	Counseling	Stage I	Réadapt. aud. chez l'adulte	Aides auditives III	Bruit et audition	Fonction vestibulaire	Séminaire d'intégr. I	Stage II	Réadapt. aud. chez l'enfant	Aides auditives IV	Population particulières	Géronto-audiologie	Coll. inter. II	Stage III	Séminaire d'intégr. II	Comp. pro.	Stage IV + Rapport...
EC 4.4 Formuler une conclusion audiolinguistique																															
EC 4.5 Formuler des recommandations.																															
EC 4.6 Formuler un pronostic.																															
EC 4.7 Rédiger un rapport d'évaluation.																															
EC 4.8 Sélectionner l'information à transmettre à un client à la suite de l'évaluation.																															
EC 4.9 Choisir le moyen de transmission de cette information en fonction du contexte d'intervention (rapport synthèse, bilan oral, rencontre d'équipe, etc.).																															
EC 4.10 Transmettre au client les résultats de l'évaluation, les recommandations et les conseils.																															
5. Intervention : aspect planification																															
EC 5.1 Discuter avec le client des options d'intervention en vue d'une prise de décision partagée.																															
EC 5.2 Sélectionner les objectifs de l'intervention et être en mesure de les justifier.																															
EC 5.3 Sélectionner les moyens d'intervention et être en mesure de les justifier.																															
EC 5.4 Rédiger une plan d'intervention audiolinguistique.																															
EC 5.5 Planifier la mesure des progrès et de l'efficacité de l'intervention.																															
EC 5.6 Mettre la planification de l'intervention par écrit.																															

COLLABORATION

Version 1.0	1 ^{re} session					2 ^e session					3 ^e session					4 ^e session					5 ^e session					6 ^e session							
	ORT	AUD 6001	AUD 6002	AUD 6003	ORT 6037	AUD 6004	AUD 6005	AUD 6006	AUD 6007	ORT 6005	AUD 6008	AUD 6009	ENT 6145	ORT 6002	AUD 6021	AUD 6010	AUD 6011	AUD 6012	AUD 6017	AUD 6013	AUD 6022	AUD 6014	AUD 6015	AUD 6016	AUD 6020	AUD 6102	AUD 6023	AUD 6018	AUD 6019	AUD 6024			
Légende : Bleu : Compétence enseignée et évaluée Beige : Compétence enseignée mais non évaluée Gris : Compétence évaluée mais non enseignée	Semaine d'accueil	P.l.a. : anat. et physio.	Psycho-acoustique	Dév. normal et...	Évaluation aud. I	Prat. pro. en ort./aud.	Phys. patho	Évaluation audio. II	Évaluation électro.	Aides auditives I	Méthodo	Évaluation audio. ped.	Aides auditives II	Travail autonome	Counseling	Stage I	Réadapt. aud. chez l'adulte	Aides auditives III	Bruit et audition	Fonction vestibulaire	Séminaire d'intégr. I	Stage II	Réadapt. aud. chez l'enfant	Aides auditives IV	Population particulières	Géronto-audiologie	Coll. inter. II	Stage III	Séminaire d'intégr. II	Comp. pro.	Stage IV + Rapport..		
COLLABORATION																																	
1. Savoirs																																	
C 1.1	Acquérir les savoirs associés à une pratique collaborative.																																
2. Habiletés																																	
C 2.1	Démontrer des habiletés de base associés à une pratique collaborative.																																
C 2.2	Évaluer sa contribution dans tout travail de collaboration.																																
C 2.3	Ajuster sa pratique à la suite de l'évaluation.																																
3. Collaboration avec les autres professionnels																																	
C 3.1	Collaborer avec d'autres professionnels dans une approche intégrée des services aux clients.																																
C 3.2	Mettre à contribution son expertise d'audiologiste dans un cadre de collaboration.																																
C 3.3	Interagir selon les divers rôles et responsabilités des membres de l'équipe.																																
4. Relations professionnelles																																	
C 4.1	Respecter les différences personnelles et professionnelles entre les collègues.																																
C 4.2	Favoriser une dynamique d'équipe positive.																																
C 4.3	Gérer les malentendus et les conflits pour améliorer sa collaboration.																																
C 4.4	Développer son réseau professionnel.																																

Références

Boulanger, N., Côté, L., Arsenault, L. avec la collaboration de G. Scallon et D. Turpin (2007). Les cinq compétences : leurs sens, leurs composantes et leurs indicateurs de développement. Programme de médecine de 1^{er} cycle, Faculté de médecine, Université Laval.

Référentiel du programme de physiothérapie (2^e éd.) de l'Université Laval (2011).

Scallon, G. (2004). L'évaluation des apprentissages dans une approche par compétences. Éditions du Renouveau pédagogique inc., Québec.

Tardif, J. (2006). L'évaluation des compétences, documenter le parcours de développement. Les Éditions de la Chenelière inc., Montréal.

Validation Steering Committee : Joy Armson (CCUP), Sharon Fotheringham (CASLPA), André Lafargue (New Brunswick), Geneviève Lemieux (Quebec), David Pfingstgraef (Ontario), Susan Rafaat (Alberta), Karen Luker (Project Manager) (2011). Proposed Entry-Level Practice Competencies for Audiologists and Speech-Language Pathologists in Canada: Report on Final Review.

Programme de maîtrise en audiologie
Département de réadaptation
Faculté de médecine
Pavillon Ferdinand-Vandry
1050, avenue de la Médecine Université
Laval, Québec, G1V 0A6

Téléphone : 418 656-2131, poste 12283
Télécopieur : 418 656-5476
Courriel : rea@rea.ulaval.ca